

Place et rôle du travail dans l'habitat populaire

un enjeu de développement durable

Corinne Luxembourg

A la surface de la planète, les activités productives, d'extraction, de transformation, de services, en bref d'échanges, se sont développées et continuent d'évoluer dans un contexte économique capitaliste. A ce premier constat, nous pouvons ajouter qu'au gré de la dématérialisation des flux de communication, qui caractérise les vingt dernières années, la mondialisation capitaliste tend à s'accélérer s'illustrant notamment par une standardisation des lieux et une déterritorialisation des relations habitat-travail.

Le propos de ce texte consiste à éclairer la relation intime du travail et de l'habitat populaire puis de comprendre le processus qui va de la segmentation du travail à la déshumanisation de l'urbain.

Lugar e papel do trabalho no habitat popular

uma aposta no desenvolvimento sustentável

Na superfície do planeta, as atividades produtivas, de extração, de transformação, de serviços, de trocas em suma, desenvolveram-se e continuam a evoluir num contexto econômico capitalista. Diante dessa primeira constatação, podemos acrescentar que, ao sabor da desmaterialização dos fluxos de comunicação, que tem caracterizado os vinte últimos anos, a globalização capitalista tende a acelerar-se, ilustrando-se notadamente pela padronização dos lugares e pela desterritorialização das relações habitat-trabalho. O propósito deste texto consiste em esclarecer a íntima relação que existe entre o trabalho e o habitat popular, para que se possa compreender depois o processo que vai da segmentação do trabalho à desumanização do urbano.

Avant toute chose, il s'agit d'appréhender l'imbrication du travail et du logement populaire (bailleur public, privé, logement social de fait) ayant vocation à loger le plus grand nombre de travailleurs, comme résultante de la nécessité pour un patronat paternaliste de loger la main-d'œuvre à proximité du lieu de production. Ensuite, un second niveau de compréhension géographique consiste à voir que l'habitat populaire pourrait se caractériser comme le territoire de pratiques de la ville qui font que le travail (même par son absence) est inhérent à l'urbanité.

Cette double lecture conduit à s'intéresser au travail, sous la forme d'activités productives, plus particulièrement industrielles, et à sa place dans le processus de mondialisation. En effet, le travail qu'il soit issu d'activités locales, de délocalisations, de transformation ou de services, conçu comme délocalisable ou non, c'est-à-dire délié ou non de son territoire d'origine et de fait de sa population, n'existe que dans un système d'interdépendance et constitue un facteur principal de l'aménagement du territoire. C'est cette interdépendance qui autorise à appréhender de façon globale – dans le temps et dans l'espace – le travail et l'habitat populaire à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération.



Gennevilliers (banlieue nord-ouest de Paris, France), usine du Carbone-Lorraine et logement social

Partons du postulat où se mêleraient à la fois l'accélération de la désindustrialisation des anciens Etats industriels, l'industrialisation de pays dits "émergents" non plus seulement "pays-ateliers", mais aussi territoires d'innovation. Corrélativement à cela nous envisageons l'éloignement physique entre lieux de décision et lieux de production à l'échelle mondiale aussi bien qu'à l'échelle locale. Enfin, pour que le contexte d'observation soit tout à fait posé, indiquons que notre réflexion se situe dans une perspective critique des rapports spatiaux de domination sociale. La place du travail dans l'habitat populaire devient de ce fait un enjeu de la conception que l'on se fait de la ville juste¹ donc durable.

¹ SOJA, E. W. *Seeking Spatial Justice*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 2010.

Emiettement du travail, fragmentation urbaine

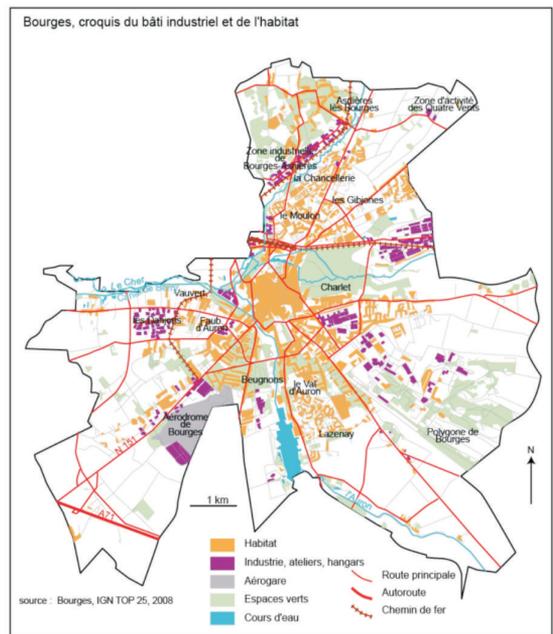
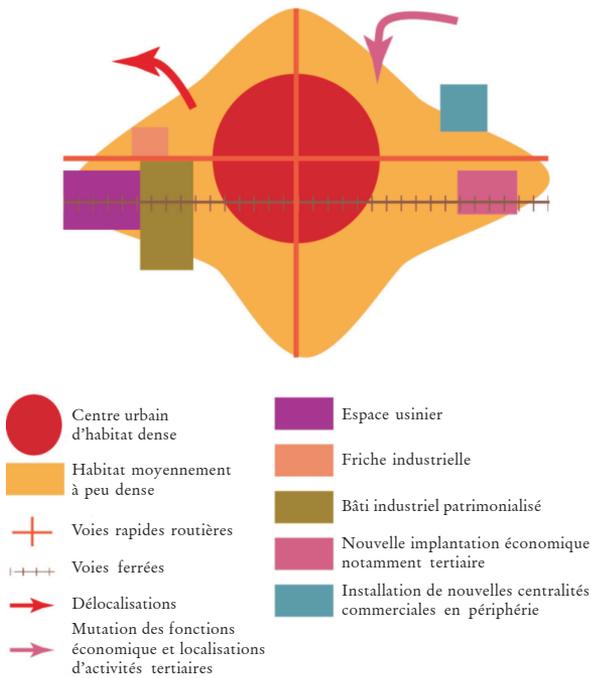
L'imbrication habitat-travail résulte principalement d'une première imbrication physique logement-travail de l'artisanat, puis de la nécessité pour le patronat de loger les ouvriers à proximité du lieu de production. Le XIXe siècle et le début du XXe siècle des pays anciennement industrialisés ont été le temps de l'imbrication des organismes urbains et usiniers qui se lit aujourd'hui encore dans le tissu urbain avec la place centrale de l'usine au milieu du tissu urbain. La ville-usine ou la ville-minière comme les communes de mono-activité ou les communes des bassins miniers européens en sont des exemples organisés autour des puits de mine ou de l'usine, indépendamment des limites communales et des centralités politico-administratives. Pour des villes industrielles, déjà fortement urbanisées, le tissu urbain a conservé les centralités anciennes issues de rôle polarisateur préexistant comme de fonctions marchandes, point relais stratégiques de routes commerciales.

² Ernest W. Burgess, en 1925 à partir de Chicago, H. Hoyt en 1939 à partir de plusieurs villes américaines.

Les modèles de base de l'écologie urbaine, notamment à partir du cas de Chicago² rendent bien compte et mettent en évidence les liens entre industries et quartiers populaires. Une rapide typologie de la plus ou moins grande imbrication des espaces urbains et usiniers permet d'appréhender les turbulences fonctionnelles, conséquences de la désindustrialisation qui ont bouleversé le tissu urbain.

Ainsi une industrialisation centrifuge concerne les villes ayant un rôle commerçant polarisateur pour leur région avant leur industrialisation. Celles-ci ont un centre urbain ancien, reconnaissable et ont accueilli l'industrie en périphérie et avec elle l'habitat qui lui était attaché. Illustrons

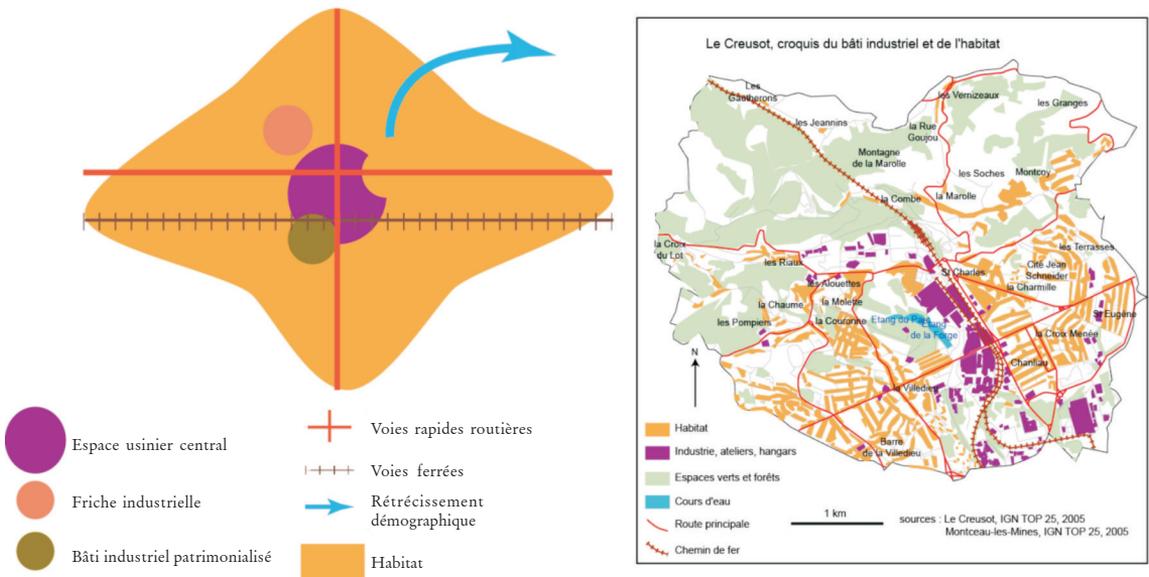
notre propos par un rapide détour par la ville de Bourges (France): ville moyenne de moins de 80.000 habitants, au rôle polarisateur historique (carrefour commercial et centre politique), spécialisée plus particulièrement par l'industrie d'armement jusqu'au début des années 2000. La division sociale et fonctionnelle de l'espace y est assez remarquable. Bourges désindustrialisée conserve cette division socio-spatiale en l'accentuant par un centre ancien patrimonialisé et gentrifié et des quartiers populaires au taux d'inactivité élevé, ne bénéficiant pas ou peu de volontés politiques de conservation et d'évolution des savoir-faire de production.



Modèle de ville pluri-activité: industrialisation centrifuge et créations de nouvelles centralités

L'industrialisation centripète en est le négatif, illustrée par la place centrale prise par l'usine et l'organisation de l'habitat concentriquement aux ateliers. Le Creusot, petite ville d'environ 25.000 habitants en est un exemple. La division socio-spatiale s'exprime ici à l'échelle de l'ilot urbain où la hiérarchie présente à l'usine perdure jusque dans le paysage, caractérisant l'impact spatial du paternalisme industriel, même près de 30 ans après le démantèlement de Creusot-Loire en 1984. Les spécifications se remarquent dans les formes et attributs des logements et de l'organisation de la rue afin d'en permettre un meilleur con-

trôle. Le territoire est très nettement sectorisé selon ses fonctions. A la différence de la catégorie précédente, la désindustrialisation porte une atteinte à l'ensemble de la ville.



Modèle de ville de monoactivité: industrialisation centripète et rétrécissement démographique

L'accélération de la division internationale du processus de production et de l'internationalisation des firmes transforme cet aménagement dès lors que le travail de production qui y était largement implanté est redéployé sur des territoires de délocalisation. Cette transformation se matérialise localement par un double mouvement, celui de la déliaison entre l'organisme productif et l'organisme urbain d'une part, celui de la fragmentation de la production sous forme de délocalisation totale ou partielle d'autre part.

A mesure que le métier de l'artisan est émietté au sein de l'usine, que la tâche est décomposée, la ville se fragmente à son tour écartant les lieux de société des lieux de logements. Néanmoins, les pratiques de la ville, les modes d'habiter restent constamment liés au travail, qu'il représente une communauté de vie et/ou l'expression visible d'un rapport de domination, à l'image de la rue creusotine.

Concernant les villes des pays anciennement industrialisés, la perte des emplois de production peut parfois être synonyme de la perte de l'ensemble des emplois présents, tant la spécialisation a pu être importante. Consé-

³ FOL, S. & CUNNINGHAM-SABOT E. "Déclin urbain" et *Shrinking Cities*: héritages et renouveaux. Paris: Ellipses, 2010.

⁴ LÉVY, J. *Le tournant géographique*: penser l'espace pour lire le monde. Paris: Belin, 1999. p. 200-202.

quence rapide: les villes connaissent une hémorragie démographique et des formes de rétrécissement³. La perte d'emplois et conséquemment de population devenant considérable, le principe simple d'urbanité⁴ est discuté à ces communes industrielles en même temps que sont réduites la possibilité d'échanges et l'attractivité et qu'est bouleversé le tissu urbain. L'imbrication économique et physique entre les organismes urbains et usiniers en se rompant scarifie la ville et appauvrit la mixité fonctionnelle urbaine. Le départ des industries a laissé des friches, parfois polluées de façon importante et limitant alors leur réaffectation. La géographie des relations entre l'espace urbain et l'espace usinier se modifie au fur et à mesure en créant après les friches industrielles de nouveaux espaces de coexistence, revitalisés ou tout le moins réaffectés. La désindustrialisation touche la ville dans son tissu en laissant la place ensuite à plusieurs possibilités liées aux décisions politiques des élus locaux et/ou nationaux et aux décisions des dirigeants d'entreprises.



Le Creusot, maison d'ingénieur aux tuiles d'ardoise à l'extrémité d'une rue de maisons d'ouvriers aux tuiles de terre cuite.

Reprenons alors le fil du processus commun au travail et à l'habitat populaire: la segmentation des tâches induit la fragmentation du tissu urbain. La désindustrialisation, parce qu'elle passe d'une façon ou d'une autre par la déterritorialisation des activités, provoque la remise en cause de la ville et une forme de désurbanisation.

Exurbanisation, standardisation, déterritorialisation

La dernière phase connue de l'évolution des localisations des unités de production s'illustre par un double phénomène. Le caractère souvent polluant de l'industrie l'a conduit à s'installer de plus en plus en dehors de la ville, entraînant avec elles les populations ouvrières. Cette exurbanisation est également rendue possible et souhaitable par des coûts de fonciers plus faibles en périphérie que dans les centres d'agglomérations, permettant à la fois l'accès rapide aux grands flux de communication et l'extension des surfaces. Elle renforce alors la déliaison précédemment évoquée. De périphéries géographiques et fonctionnelles, elles sont devenues des périphéries sociales, illustrant les ségrégations socio-spatiales à l'intérieur même des territoires. Cette conception socio-spatialisée de la problématique du travail permet d'envisager l'injustice spatiale et environnementale de grande ampleur qui touche les territoires désindustrialisés des pays de départ; tout comme les territoires accueillant les activités délocalisées, aux normes environnementales peu exigeantes.



La Défense, centre commercial et financier parisien standardisé

A cela s'ajoute une standardisation des lieux d'implantation du travail qu'il s'agisse des lieux de production ou des lieux commerciaux. On assiste alors à une accélération

du processus de production/standardisation/suppression d'espace urbain. Elle s'observe bien entendu pour les lieux de production mais pas uniquement, il en est de même pour les centres commerciaux ou les centres d'affaires.

De fait, il s'agit d'un renversement progressif des centralités urbaines, délaissant peu à peu les centres anciens pour des centres périphériques concentrant l'activité (d'affaire ou commerciale) en dehors de l'habitat. Un tel mouvement est porteur du caractère jetable de ces lieux identiques aux quatre coins du monde en même temps qu'un outil de domination des populations des quartiers populaires. La ville standardisée devient non-lieu au sens défini par Marc Augé⁵, espace de prédation et de spéculation. Cette double évolution permet de placer ces territoires au cœur des révolutions informationnelles et de rythmes de décisions accélérés. Ces espaces, en particulier les centres d'affaires participent de la continuité des flux en constituant des relais spatiaux fixes qui à mesure que les flux s'accélèrent peuvent devenir obsolètes et disparaître⁶.

La déconnexion des lieux de travail des territoires, la distanciation des lieux de donneurs d'ordre et des lieux de production acheminent les espaces métropolitains en dehors de tout contexte géographique. C'est-à-dire que dans les flux économiques à l'œuvre dans le contexte d'accélération du processus de mondialisation existent plus que jamais en abstraction du substrat géographique donc urbain. Les espaces urbains, puis métropolitains créés dans le cadre d'une suraccumulation du capital peuvent à leur tour disparaître dès lors que la capacité technologique d'accélération des flux d'informations le permet.

Ce mouvement progressif de déliaison des rapports ville-travail, d'exurbanisation physique des lieux de travail, puis de standardisation des lieux, aboutit à une déterritorialisation de la ville dans son ensemble: les délocalisations, les pertes d'emplois enjoignent la population à se "délocaliser" à son tour rompant les liens d'identité et d'histoire communes, de sociabilité finalement de résistance, de dignité. Atteinte à l'urbanité, ce processus est une atteinte à l'humanité. Résultant de la primauté du capital sur l'humain, il est amplifié par le récent retournement des politiques d'aménagement du territoire à l'échelle mondiale et notamment en France.

Cette temporalité des délocalisations totales ou partielles a tout autant d'impact selon l'échelle observée, du quartier à la région en passant par l'agglomération, en termes sociaux, de rapports de classes, mais aussi environne-

⁵ AUGÉ, M. *Non-lieux*. Introduction à une anthropologie de la surmodernité. Paris: Le Seuil, 1992.

⁶ HARVEY, D. *Le capitalisme contre le droit à la ville: néolibéralisme, urbanisation, résistance*. Paris: Amsterdam, 2011.

mentaux et urbanistiques. Les firmes multinationales renforcent alors leur rôle principal d'aménageur du territoire, ayant une primauté sur le pouvoir politique représentatif lorsque celui existe, en développant ou accompagnant la mise en concurrence des territoires en termes d'attractivité économique ou de dispositifs d'accueil intéressants.

Les politiques d'aménagement du territoire connaissent un retournement décisionnel fort depuis les 15 dernières années. L'exemple français est à cet égard illustratif: les politiques de déconcentration industrielle du milieu des années 1950, puis celles de pôles de conversion y ont cédé la place à une nouvelle politique industrielle depuis le milieu des années 2000, sous la forme de pôles de compétitivité ayant vocation à rompre avec la conception d'un aménagement du territoire fondé sur le principe d'équité. Tout comme l'outil de prospective territoriale français ne promet plus l'action régionale mais la compétitivité et l'attractivité des territoires⁷, l'aménagement n'est plus du ressort de la décision politique représentative mais de la prise du pouvoir politique par l'économie. Cette collusion des décisions politiques en faveur des firmes empêche fondamentalement le développement d'un rapport à l'environnement appréhendé comme bien commun.

La compréhension de l'aménagement du territoire par cette perspective économique laissée à la seule décision des firmes participe d'une "condition postpolitique"⁸ de la ville dans laquelle chacun s'accorderait sur l'inaptitude du pouvoir représentatif à se porter garant de l'intérêt général.

Justice spatiale

La ville tend donc à se standardiser. L'urbain est reproduit indéfiniment en quel que lieu que ce soit et l'idée de développement durable urbain est devenue largement consensuelle: l'évolution de la ville est envisagée en dehors de toute réflexion de réintégration du travail – et notamment des activités de production – dans le tissu urbain. La ville industrielle ne pourrait alors jamais être durable ou, pour le dire autrement, la ville durable ne pourrait jamais être une ville productive. La durabilité n'intervient principalement, pour ces territoires industriels, que sous la forme de patrimonialisation de certains bâtiments. Or nous pouvons partir d'un triple constat: tout d'abord, depuis la publication en 1987 du rapport Brundtland, préconisant un développement durable, la survie de l'espèce humaine (re)devient un paramètre économique; ensuite, la désindus-

⁷ La DATAR, créée en 1963 comme délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, est devenue en 2005 DIACT, délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, puis a repris en 2009 les initiales DATAR mais troquant l'action régionale au profit de l'attractivité.

⁸ SWYNGEDOUW, E. The Antinomies of the Postpolitical City. In: Search of Democratic Politics of Environmental Production. *International Journal of Urban and Regional Research*, n° 33/3, 2009.



Gennevilliers. Inauguration de la Presse Bliss symbolisant la fin de la production d'ETG Chausson et l'entrée de l'écoquartier en lieu et place de l'usine.

⁹ SWYNGEDOUW, E. *Op cit.*

rialisation des pays anciennement industrialisés a développé un marché de l'emploi fondé sur la précarité des salariés étendue à l'échelle mondiale; enfin les savoir-faire et savoir-innover existent et sont partie prenante de la réflexion du développement durable.

Il ne s'agit donc pas, ou tout au moins pas seulement, de les patrimonialiser dans des conservatoires, mais de les faire vivre en lien direct avec la recherche et l'innovation, de les pérenniser. Ce consensus environnemental rejoint une fois encore la "condition postpolitique" préalablement évoquée où tout comme la nouvelle division internationale du travail est définie comme inéluctable, le développement durable fixerait les règles de bonne gouvernance pour une ville durable, à différentes échelles. Reprenant les termes de J. Rancière cités par E. Swyngedouw⁹: "les politiques environnementales [...] sont réduites à des activités de police. Elle se limitent à une gestion policière de

mise en ordre [...]", et en cela elles ne font pas urbanité. La ville devient alors peu à peu le fait d'experts, de techniciens, se partageant le pouvoir d'organiser les territoires afin d'en accroître les capacités d'accumulation. La conception d'aménagement du territoire prise dans son ensemble ne fait alors plus du tout intervenir la relation travail-habitat mais la nécessité d'identité de services en quel que lieu que ce soit de la planète. Dans un tel contexte, la promotion de la ville durable, des écoquartiers, apparaît au mieux comme un paradoxe, mais souvent comme une nouvelle standardisation de la ville, ne portant finalement que peu la réflexion de nouveaux rapports à l'environnement.

Penser la ville durable indépendamment de ses fonctionnalités n'a pas plus de sens que les écoquartiers s'ils ne sont conçus que comme fragments de ville, au risque de

créer de nouvelles discontinuités physiques et fonctionnelles. La fabrique urbaine est alors indiscutablement liée à la conception de ses fonctions, de la place des habitants et des salariés de même qu'à la conception de l'organisation du territoire à plus petite échelle. En effet, construire des usines propres, à la pointe de toutes les normes environnementales ne sert à rien si les transports, la consommation globale d'énergie pour l'acheminement des matières premières et les produits continuent de progresser. La problématique de la ville compacte proposée pour limiter l'emprise au sol, les distances-temps et les transports automobiles doivent être pris en compte pour reposer la question de la production.

Ajoutons à ce constat que l'émergence de la notion de développement durable a aussi favorisé la mise en question de l'égalité territoriale. La déliaison entre travail et habitat populaire, l'insécurité liée à la précarisation de l'emploi, participent d'une remise en cause d'un aménagement du territoire dont il est de moins en moins communément admis qu'il doit reposer sur l'intérêt général et la justice spatiale¹⁰. Si l'habitat populaire a pour vocation de concerner le plus grand nombre alors l'intérêt général voudrait que l'emploi qui lui correspond soit garanti. Ainsi, la transformation sociale est indissociable de la transformation spatiale et donc des pratiques spatiales et englobe parfaitement la réflexion du développement durable.

Poser la nécessité de l'imbrication entre le travail et l'habitat populaire comme un caractère obligatoire de la justice spatiale conduit à repositionner l'aménagement du territoire et l'urbanisme comme des outils politiques indispensables de la transformation sociale en même temps qu'est réaffirmée la démocratie comme base de la justice dans la cité. Les suppressions massives d'emplois liées à la spéculation et l'intervention des firmes comme acteur de plus en plus pesant dans l'aménagement du territoire sont subies, non démocratiques donc injustes et illustrent la rétroaction du spatial sur le social. Nous pouvons alors rejoindre la proposition de David Harvey d'intégrer la dimension urbaine à la lutte sociale en intégrant notamment les habitants de quartier et les questions urbaines dans les réflexions syndicales. Il s'agit de prendre acte du fait que l'existence de la ville durable est indissociable de l'imbrication avec le travail et qu'inversement la transformation sociale ne se joue pas uniquement sur le lieu de travail mais aussi dans la ville, dans les quartiers, dans la conception que l'on a de l'habitat et de l'espace public.

¹⁰ FAINSTEN, S. S. Justice spatiale et aménagement urbain. *Justice spatiale/spatial justice*, n°1, 2009, p. 68-89.

Cette imbrication n'est pas nécessairement le fait de grands organismes usiniers, elle peut figurer sous la forme de coopératives de production plus petites privilégiant une relation directe et paritaire entre la production et l'acheteur et en revalorisant "le savoir de la main"¹¹.

La division du travail interagit avec la division spatiale observée de l'échelle locale au monde, segmentant les activités de production et fragmentant en spécialisant les villes, les régions, les pays. Partant de ce constat, la place et le rôle du travail dans l'habitat populaire (urbain ou rural) sont alors structurants. Les délocalisations tout comme la standardisation des lieux de travail et de consommation délient puis déterritorialisent non seulement les rapports des activités productives à la ville, mais conséquemment les rapports des Hommes à la ville, leur identité, leur histoire – détruisant alors l'urbanité et le contrat social qui les rassemblaient.

¹¹ SENNETT, R. *Ce que sait la main: la culture de l'artisanat*. Paris: Albin Michel, 2010.

Corinne Luxembourg est géographe, docteur en géographie, maître de conférences à l'Université d'Artois et membre du conseil scientifique du Laboratoire International pour l'Habitat Populaire (LIHP)
corinne.luxembourg@gmail.com